

GODEFERT Stéphanie

**Master Métiers de l'Éducation et de la Formation, Spécialité Enfance,
Enseignement, Éducation ; Parcours Education et Formation**



**Intitulé du projet de stage : « Les conseils coopératifs d'enfants, des outils
pour permettre aux élèves de participer à la vie de la classe »**

Responsable de stage: M. MICHEL Fabrice, animateur départemental de la Meuse

OCCE MEUSE
Place de l'école normale
55 000 BAR LE DUC

Tuteur de stage : Mme PAINDORGE Martine

SOMMAIRE

Introduction	1
I. l'Office Central de la Coopération à l'École : une fédération hiérarchisée et autonome	1
1. Les dates clés de la Fédération	1
2. Les instances administratives et juridiques : du national au départemental	2
3. Missions et actions de l'OCCE : un cadre défini par les assemblées générales	3
II. Quelles sont les étapes clés de mon projet	4
1. Un projet en lien avec ma mission en tant que volontaire Service Civique	4
2. Élaborer un document multimédia destiné aux enseignants	5
3. Comment choisir les écoles susceptibles de m'accueillir dans leurs classes ?	6
4. Une seule réponse au mail envoyé : entretien avec une enseignante	7
5. Les séances en classe : organiser, planifier et accompagner les élèves dans la concrétisation de leur projet	8
a. Créer le besoin dans la classe : amener les élèves à s'exprimer sur la manière dont ils vivent et se sentent dans l'école	8
b. Élaborer ensemble une définition au mot « respect »	10
c. Découvrir le conseil coopératif d'enfant : élaborer un document explicatif destiné aux élèves	12
d. Le conseil coopératif, un outil d'exercice et de pratique de la démocratie à l'école	14
e. Aider et accompagner les élèves dans la concrétisation de leur projet	17
f. Quel bilan les élèves tirent-ils de cette expérience ?	21
III. Bilan du stage et compétences développées : une expérience enrichissante sur le plan des connaissances et personnel	22

ANNEXES

Sitographie et bibliographie

Document « les conseils coopératif, des outils pour réfléchir et élaborer des projets communs »

Le questionnaire destiné aux élèves « L'école, la classe et moi »

Synthèse du questionnaire des élèves

Le document « Aider et accompagner les élèves dans la concrétisation de leur projet »

Groupe « Compliment », groupe « Révolution », groupe « Elaborer les règles d'utilisation de la boîte »

Le questionnaire des élèves pour évaluer leur projet « Que retenons-nous du projet que nous avons mené ? »

La synthèse des réponses des élèves au questionnaire

L'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) est une association qui véhicule un certain nombre de valeurs telles que la coopération, l'entraide, la solidarité ou encore le respect. Parce que j'adhère à ses valeurs et que je souhaite les transmettre aux élèves, j'ai élaboré un projet dans lequel les élèves ont concrétisé le leur au cours des conseils coopératifs d'enfants. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté dans la mesure où ils se sont impliqués et ont participé à la vie de classe. Effectivement, ensemble, ils ont réfléchi, ont fait des propositions, ont débattu mais aussi ont appris à prendre en compte l'avis et les idées de leur camarades de classe dans le but de mettre en place deux dispositifs portant sur la thématique du respect et visant ainsi à améliorer la vie de la classe et de l'école. Le projet que j'ai imaginé et concrétisé a alimenté ma mission en tant que volontaire en Service Civique, menée au sein de l'OCCE Meuse depuis le 13 mai 2013 et qui s'est achevée le 13 avril 2014.

L'école joue un rôle important dans l'éducation à la citoyenneté. Une de ses missions est de « Préparer les jeunes à participer le mieux possible à la vie démocratique, en assumant et en exerçant leurs droits et leurs devoirs de citoyen et en les préparant le mieux possible au « vivre ensemble » ». L'OCCE partage cette préoccupation et propose des outils et des dispositifs aux enseignants pour développer la participation et l'implication des enfants dans la vie de l'école. Par exemple les conseils coopératifs d'enfants. L'OCCE 91 les définit comme étant des « lieux de propositions et d'écoute, de négociation et de prises de décisions, d'expression sur la vie en communauté et de régulation ». En somme, ce sont des dispositifs qui permettent l'initiation, par la pratique, au fonctionnement démocratique. Ce sont des structures institutionnelles, qui se présentent sous la forme d'un lieu privilégié d'apprentissage, d'animation et d'exercice de la démocratie, et qui reconnaît l'enfant comme citoyen à part entière.

I. L'Office Central de la Coopération à l'Ecole : une fédération hiérarchisée et autonome

1) Les dates clés de la Fédération

L'OCCE a été créé en 1928, sous l'impulsion de membres de l'enseignement et de militants de la coopération, adultes convaincus de la nécessité d'enseigner, dès l'école, les principes et les vertus de la coopération que l'on retrouve dans le fonctionnement de l'économie sociale et solidaire. En 1968, l'OCCE est reconnue d'utilité publique et agréée au titre des associations complémentaires de l'école. Vingt ans plus tard, l'OCCE devient une Fédération. L'association a reçu le titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public et a obtenu, en 1992, auprès du Secrétariat d'Etat Jeunesse et Sport, l'agrément au titre « Association jeunesse et éducation populaire ».

2) les instances administratives et fonctionnelles : du national au départemental

Au niveau national, la Fédération est composée de plusieurs instances. Tout d'abord, **l'Assemblée Générale Nationale**. Elle se réunit tous les ans, elle est constituée de l'ensemble des associations départementales. Elle définit le projet d'activités et vote le budget prévisionnel. Elle pourvoit au renouvellement du **Conseil d'Administration National**. Elle approuve régulièrement la **Motion d'Orientations**, qui définit la politique que l'OCCE devra suivre durant trois ans. Cette assemblée délibère et vote les motions proposées par les départements. Elle rédige également la **convention pluriannuelle des objectifs** (CPO), établie entre l'OCCE et le Ministère. La seconde instance est le Conseil d'Administration National. Son rôle est de rendre compte et de prendre des décisions en fonction de l'Assemblée Générale Nationale, de la Convention Pluriannuelle des Objectifs, et de la Motion D'orientations. Lié au Conseil d'Administration, le **Siège Fédéral** est composé de quatre pôles (secrétariat, communication, juridique et comptabilité). Il a pour fonction la gestion administrative des associations départementales et de leurs coopératives. Du point de vue fonctionnel, les **groupes de travail** établissent leurs projets en fonction de la CPO et de la Motion d'Orientations. On retrouve dans ces groupes ceux en charge du développement des actions nationales telles que le groupe « THEA » ou le groupe « Etamine ». Les groupes suivants « groupe second degré », groupe « pédagogie » et groupe « formation » ont pour rôle de définir les plans et les offres de formation. Les groupes « semaine de la coopération à l'école », « calendrier » et « agenda coop » sont chargés de développer certains outils pédagogiques. Enfin, il y a les **associations départementales** et leurs coopératives. Chacune

d'elles possèdent un conseil d'administration (composé d'un président, un trésorier et d'un secrétaire), un animateur départemental et de personnel administratif permanent. L'objectif des associations départementales est de développer des actions ou projets déterminées par les groupes de travail.

Le 19 décembre 2009, les associations départementales de l'OCCE de Meurthe-et-Moselle, de Meuse, de Moselle et des Vosges se sont constituées en **Union Régionale OCCE** de Lorraine. Cette entité régionale a pour fonction de promouvoir, de développer et de mettre en œuvre les actions décidées lors des conseils d'administrations régionaux au niveau de chaque département mais aussi de représenter l'OCCE auprès des différentes instances et partenaires.

Sur le plan départemental, les **associations départementales** sont soumises au régime de la loi de 1901. Elles sont gérées par un bureau (président, trésorier, secrétaire) élu par un **conseil d'administration départemental**. En Meuse, le fonctionnement de l'association départementale est régit par des statuts adoptés en 2004 et validé par le conseil d'administration national. Chaque association est donc autonome dans son fonctionnement mais solidaire des autres associations départementales et de la Fédération OCCE. En versant à la Fédération une part de la cotisation demandée aux coopératives scolaires, l'association contribue au fonctionnement national (le Siège national fédère le réseau OCCE et organise l'ensemble de ses activités au plan national). La Fédération participe au fonctionnement de certaines associations départementales en contribuant financièrement à la mise en place de poste administratif, mais aussi en soutenant des projets d'actions et d'investissement déposés par les associations départementales. L'association est également soutenue financièrement par le Conseil Général, le Crédit Mutuel Enseignant, ou encore la Mairie. D'autres instances sont partenaires de l'OCCE Meuse comme le Ministère de l'Education Nationale.

3) Missions et actions de l'OCCE : un cadre défini par les Assemblées Générales

L'OCCE nationale assure trois missions principales. La première est d'accompagner les enseignants dans leurs pratiques professionnelles. En effet, elle propose des formations

pédagogiques. Elle crée également des outils pédagogiques tels que « l'Agenda coop' » dont l'objectif est d'aider les élèves à mieux se connaître, mieux s'entendre et coopérer. La seconde mission de l'OCCE est de garantir le fonctionnement de la coopérative scolaire du point de vue juridique, associatif et comptable grâce à des bilans comptables, des contrôles ou encore des outils et formations. La dernière mission est de rendre cohérente les actions ou projets développés par les groupes de travail et les décisions prises lors des conseils d'administration et des assemblées générales, que ce soit au niveau départemental ou au niveau national.

L'OCCE propose différentes actions aux enseignants, elles sont définies au niveau national. Elles concernent les domaines de la lecture ou de l'écriture comme « Etamine » dans laquelle les élèves sont auteurs et lecteurs de productions d'écrits faits par les élèves. L'OCCE propose des actions liées également aux pratiques artistiques et culturelles telles que THEA ou encore « Lire et écrire les images » qui permet aux élèves d'avoir un regard critique face aux images. Enfin, la « semaine de la coopération » est une action qui a pour but de sensibiliser les élèves à la pédagogie coopérative. Au niveau départemental, les animateurs doivent concevoir des projets en lien avec ces actions nationales. En Meuse, il existe par exemple « les coop's qui chantent » ou « ABéCéD'art » liées aux pratiques artistiques et culturelles.

II. Quels sont les étapes clés de mon projet ?

1) Un projet en lien avec ma mission en tant que volontaire Service Civique

De mai 2013 à avril 2014, l'OCCE Meuse m'a accueillie en tant que volontaire en service civique. Ma mission était de promouvoir la participation et l'implication des enfants et des jeunes à travers les conseils coopératifs d'enfants. Pour répondre aux besoins de cette mission, j'ai imaginé un projet au cours duquel les élèves pourraient devenir acteurs de la vie de la classe, c'est-à-dire leur donner la possibilité de développer un projet coopératif dans le cadre d'un conseil coopératif. J'ai également souhaité apporter une nouvelle dimension à mon projet : sensibiliser les élèves à l'économie sociale et solidaire (ESS), autrement dit, les rendre

responsables de la gestion économique de leur projet en leur donnant la possibilité de gérer une petite partie de l'argent de l'école pour le concrétiser. Pour construire et justifier ma démarche auprès des enseignants, j'ai effectué des recherches pour comprendre ce qu'est l'ESS, notamment sur le site de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Alsace (CRES). J'ai également cherché à savoir comment l'ESS pour être enseigné dans les classe. Le 13 juin 2013, Vincent Peillon, Ministre de l'Education Nationale, Benoît Hamon, Ministre délégué à l'Economie Sociale et Solidaire et à la Consommation, et Roland Berthilier, Président de l'ESPER (Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République) ont signé un accord-cadre¹. Conclu pour une durée de cinq ans, ce texte a pour volonté de sensibiliser les élèves à un modèle économique autre que celui enseigné jusque maintenant, à savoir le modèle économique « classique ». Malheureusement, cette dimension n'a pas pu être exploitée dans la classe par manque de temps mais aussi parce que les dispositifs que les élèves ont créés n'impliquaient pas d'avoir recours à l'argent de la coopérative scolaire ; nous avons donc emprunté du matériel à l'école (essentiellement papier, ruban adhésif).

2) Elaborer un document multimédia destiné aux enseignants

Afin de faire la promotion du projet que j'ai imaginé, j'ai rédigé un document « Les conseils coopératifs d'enfants : des outils pour réfléchir et élaborer des projets communs ² ». Une première ébauche a été soumise à Fabrice MICHEL, il m'a suggéré de présenter le document sous forme d'items afin de ne pas reproduire l'erreur que j'ai commise pour la promotion de mon projet universitaire mené l'an dernier, autrement dit de limiter le texte et rendre ainsi le document plus lisible, aéré et donc attrayant. De ce fait, j'ai transformé le long paragraphe du premier document en une introduction qui rappelle le rôle de l'école dans la formation citoyenne des élèves, et de trois blocs :

- ✓ « Planification des séances en classe » : il présente le programme des séances prévues et précise la durée de chacune des séances. Pour mener à bien ce projet, j'ai imaginé huit séances en classes d'une durée de trente à quarante-cinq minutes.
- ✓ « Un projet qui s'appuie sur des textes fondateurs » : ce bloc présente, à travers des textes officiels, comment les enfants peuvent désormais s'impliquer et participer à la

¹ <http://lesper.fr/wp-content/uploads/2012/04/accord-cadre-sign%C3%A9.pdf>

² Voir annexe

vie de l'école. Effectivement, les articles 12 à 15 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant permettent aux enfants « d'exprimer librement [leurs] opinion[s] sur toutes les questions qui [les] intéressent (...) », ou encore le droit à la liberté d'expression, à la liberté de pensée, de conscience, et enfin droits à la liberté d'association et de réunion pacifiste. Ce texte à portée internationale accorde donc des droits aux enfants tels que le droit à la parole dans toutes les situations dans lesquelles ils peuvent être impliqués et y participer. La circulaire de 2008 relatives aux coopératives scolaires dans les écoles bouleverse le statut des élèves dans l'école : ce sont des élèves qui ont la possibilité de s'impliquer et de participer à la vie de la classe et / ou de l'école. Cette circulaire met l'accent sur la volonté d'associer les élèves à la vie de l'école comme peut en témoigner la définition « la coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative » ou bien « la participation aux activités de la coopérative scolaire est ouverte à tous les élèves de l'école ou de l'établissement ». Les articles de la Charte de la Coopération promulguée par l'Office Central de la Coopération à l'Ecole reprennent les idées des textes précédents concernant l'éducation à la citoyenneté à l'école. Le premier article de ce texte le stipule « l'Ecole a pour finalités le développement de la personne et la formation du citoyen ». Le troisième article ajoute ceci « l'Ecole doit prendre en compte ces finalités, en développant la participation réelle des élèves à toutes les instances de gestion et de concertation ». En somme, ces textes permettent aux élèves de participer et de s'impliquer à la vie de l'école. Accompagnés par les adultes dans le cadre d'une organisation coopérative, ils peuvent concevoir des projets coopératifs, ils prennent des décisions, débattent et échangent comme le promeut la CIDE dans un lieu de parole et d'écoute qu'est le conseil coopératif.

- ✓ « Compétences visées » : dans ce bloc, j'ai identifié les principales compétences et habiletés que les élèves pourront développer tout au long du projet que j'ai mené, ainsi que mon intention de sensibiliser les élèves à l'économie sociale et solidaire.

3) Comment choisir les écoles susceptibles de m'accueillir dans leurs classes ?

Mi-janvier, le document a été envoyé par mail à plusieurs écoles de la circonscription de Bar-le-Duc. J'ai accompagné ce document d'un mot dans lequel je précise que l'OCCE Meuse

m'accueille en tant que volontaire Service Civique et décrit ma mission. J'informe également les destinataires que dans le cadre de ma formation à l'ESPE de Bar-le-Duc, je dois mener un projet dans une classe. Je précise que je souhaite développer mon projet dans une classe de cycle 3 afin de rendre les élèves acteurs de la vie de la classe et/ou de l'école. J'apporte dans un second paragraphe les modalités de mises en œuvre de mon projet en soulignant l'intérêt des conseils coopératifs « C'est en mettant en place et vivant un conseil de coopérative que les élèves et l'enseignant pourront imaginer et planifier un projet résolvant un problème ou répondant à un besoin. Le montage financier sera aussi de la responsabilité des élèves ». Afin d'être le plus clair possible, j'ai soumis un premier jet de ce texte à Fabrice MICHEL. Ensemble, nous avons corrigé ce texte puis j'ai procédé à son envoi. Pour cela, Fabrice Michel m'a suggéré de télécharger la liste des « écoles meusiennes publiques et privées ³ » En fonction de cette liste, j'ai établi la liste des écoles dans lesquelles je souhaitais intervenir en fonction de mon lieu d'habitation (Vauclerc, 51300) et de mon lieu de stage (Bar-le-Duc) et ainsi limiter les frais de déplacements.

4) Une seule réponse au mail envoyé : entretien avec une enseignante

Suite à cet envoi, je n'ai reçu qu'une seule réponse : celle de Stéphanie Wininger. Elle m'informe qu'elle a une classe de CE1 / CE2 à l'école Jean Errard (Bar-le-Duc) et qu'elle est intéressée par le projet que j'ai imaginé. Elle me précise qu'elle s'est déjà renseignée sur le sujet mais ne le met pas réellement en place dans sa classe. Enfin, elle m'informe des pratiques de sa classe notamment « quelques habitudes de mettre en débat des décisions de classe mais cela n'a pas une structure formelle ». Elle me propose de nous rencontrer un soir après l'école. Le rendez-vous est fixé pour le jeudi 30 avril.

Au cours de notre entretien, je lui présente plus en détails mon projet en lui apportant des informations sur la planification des séances, sur le rôle de chacune (je planifie, organise et fait le bilan des séances en classe ; l'enseignante évalue mon attitude vis-à-vis de mon projet et de la manière dont je le conduis avec les élèves, mais aussi, participe aux décisions qui pourront être prises lors des conseils coopératifs). J'ai aussi apporté plusieurs documents comme par exemple le document « comment aider les élèves à exercer et vivre

³ Disponible sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Meuse (DSDEN 55).
http://dsden55.ac-nancy-metz.fr/medias/fichier/ecoles55_1382974342621-pdf

leur citoyenneté ? » afin de lui amener des informations sur le déroulement et la mise en œuvre d'un conseil coopératif, le rôle des adultes et des enfants ; ou encore le document « les conseils coopératifs : des outils pour réfléchir et élaborer des projets communs » pour que nous puissions interagir sur chacun des points présents dans le documents (plus particulièrement la planification des séances et les compétences développées). En outre, en lien avec ce que l'enseignante a écrit dans le mail qu'elle m'a envoyé, je la questionne sur la vie de la classe. Stéphanie Wininger met en place des débats à visée philosophique et des temps d'écoute dans sa classe. Ces dispositifs permettent aux élèves de développer des habiletés coopératives telles qu'être à l'écoute, respecter les autres. De plus, elle m'informe que des instances participatives des élèves existent dans l'école. Par exemple : le conseil des délégués au cours desquels les délégués font des propositions pour améliorer la vie de l'école. Nous nous sommes enfin mises d'accord sur le fait que j'interviendrais les jeudis après-midi dans le cadre des séances d'instruction civique et morale.

5) Les séances en classe : organiser, planifier et accompagner les élèves dans la concrétisation de leur projet

a) Créer le besoin dans la classe : amener les élèves à s'exprimer sur la manière dont ils vivent et se sentent dans l'école

Afin de faire émerger un problème ou un besoin dans la classe, j'ai élaboré un court questionnaire. Celui-ci se comporte de trois parties : la vie de mon école, l'environnement de la salle de classe et puis le moment de la récréation. L'enjeu de ce questionnaire est de permettre aux élèves de s'exprimer sur la manière dont ils vivent et se sentent dans l'école, autrement dit de donner leur avis, leur point de vue sur ce qu'ils vivent quotidiennement dans la classe et dans l'école. C'est un travail qui s'est fait à l'écrit : cela permet à tous de pouvoir s'exprimer et ainsi éviter que ce soient les mêmes qui prennent la parole ou fassent des propositions ; l'écrit nécessite également un temps de réflexion personnelle, autrement dit permettre à chacun de donner son avis sans prendre en compte l'avis des autres ou simplement se contenter de dire « c'est pareil que ... » ; enfin, l'écrit de garder une trace de ce que les élèves pensent.

La première séance en classe a eu lieu vendredi 21 mars. Après m'être présentée et avoir donné les raisons de ma présence en classe. Je les informe que dans le cadre de ma formation universitaire, je dois mener un projet en classe et les interroge sur la signification du mot projet. Les élèves connaissent ce mot, pour cela, un élève me donne un exemple. Je le reprends et donne aux élèves la définition du mot « projet » issue du dictionnaire afin que ce soit clair et compréhensible pour chacun d'eux. Je leur explique ensuite l'enjeu de ce questionnaire « je vous donne la possibilité de vous exprimer, c'est-à-dire de donner votre avis, de dire ce que vous pensez de la vie de la classe et de l'école, et comment vous vous y sentez ». Lorsque tous les élèves l'ont, nous commençons la lecture des questions et j'essaie de solliciter tous les élèves de la classe. Avant que les élèves commencent à y répondre, je leur précise que ce questionnaire est anonyme, qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, et que je leur demande d'y répondre le plus sérieusement et le plus sincèrement possible dans la mesure où l'élément qui serait le plus souvent évoqué constituerait le projet de la classe. Je donne ensuite aux élèves une vingtaine de minutes pour répondre à ce questionnaire. Je circule dans les rangs et va à la rencontre des élèves qui me sollicite pour que je leur réexplique une question. La difficulté lors de cette phase de travail a été de rester neutre, c'est-à-dire de ne pas influencer les réponses des élèves en donnant des exemples. Lorsque tous les élèves ont terminé, je leur dit que je vais faire la synthèse de leurs réponses, autrement dit que je vais reporter toutes les réponses et rappelle que l'élément qui sera le plus évoqué constituera leur projet, le projet de la classe.

Le questionnaire⁴ a montré que les élèves apprécient le cadre de vie de l'école. Ils s'y sentent bien mais pourraient l'être davantage. Pour commencer, les élèves ont noté à plusieurs reprises **le manque de respect et de savoir-vivre de certains élèves à l'égard des autres**. A l'école, **les élèves doivent apprendre à vivre ensemble**. Pour cela, chacun doit faire des efforts pour respecter autrui. De la classe à la cour de récréation, les élèves ne supportent plus le comportement des autres. En classe, ils n'apprécient pas être dérangés alors qu'ils travaillent ou qu'ils sont concentrés ; dans la cour de récréation, ils se plaignent des conflits dans l'école (disputes, bousculades, bagarres, insultes). On comprend alors les propos d'un élève « je ne me sens pas souvent en sécurité ! ». Ce thème du respect a d'ailleurs été évoqué lors des conseils des élèves à de nombreuses reprises. D'autres propositions permettraient aux

⁴ Le document complet est consultable en annexe « Synthèse des réponses des élèves au questionnaire L'école, la classe et moi »

élèves de mieux vivre et mieux se sentir dans la classe. Par exemple, **l'introduction d'un animal ou l'introduction de plantes vertes ou de fleurs.**

La synthèse des réponses des élèves a été transmise à l'enseignante par mail. Dans cet envoi, je lui expose mon avis sur celle-ci. Je l'informe que l'élément le plus souvent cité par les élèves concerne la question du respect dans la classe et dans l'école. Certains élèves se plaignent des insultes, des bousculades et des bagarres. J'ai donc souhaité aborder ce sujet et les amener à proposer des solutions pour améliorer la vie de la classe et de l'école. Je justifie mon choix pour deux raisons : la première est que lors de notre entretien au mois de janvier, l'enseignante m'avait confié que la thématique du respect était souvent abordé lors des conseils de délégués mais qu'aucun dispositif n'avait émergé pour le moment ; la seconde est que les propos d'un des élèves m'ont interpellé « je ne me sens pas souvent en sécurité ! ». Les réponses que cet élève donne sont sans appel : il ne supporte plus les bagarres dans la cour, les insultes, le chahut dans les couloirs ; mais apprécie le fait que tout le monde « joue ensemble sans chahut », lorsqu'il va en récréation, il ressent « quelque chose de bizarre ». Deux autres éléments ont été évoqués : l'introduction d'un animal dans la classe et l'embellissement de la salle de classe avec des fleurs ou des plantes. Dans la réponse de Stéphanie Wininger, elle me félicite dans un premier temps « votre travail d'analyse et de préparation est très complet. Bravo ! ». Elle informe ensuite que « plantes et animaux ont déjà leur place dans la classe (plusieurs fois des insectes ont cohabité avec [eux] ».

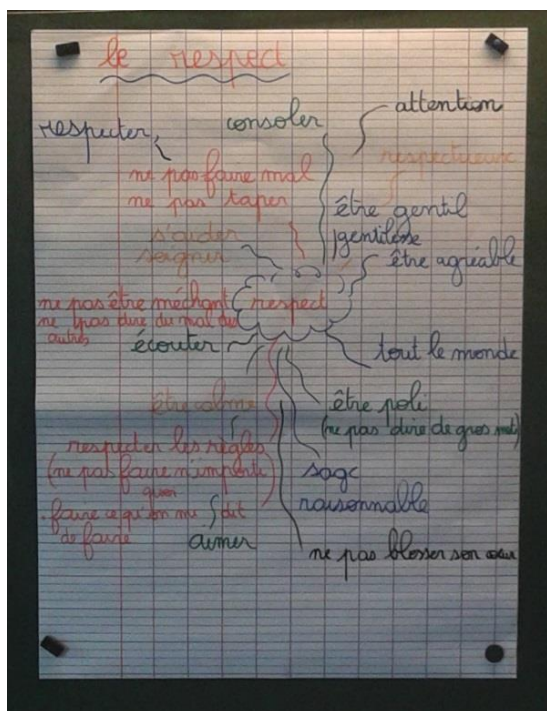
Ainsi, le choix du thème du projet de la classe a porté sur le respect dans l'école et dans la classe pour les raisons que j'ai évoquées précédemment. Les élèves n'ont pas été consultés pour le choix définitif de leur projet dans la mesure où leurs réponses montrent qu'ils sont inquiets et ne supportent plus le manque de respect de leurs camarades. De plus, la question de l'introduction de plantes ou d'animaux est déjà traitée dans la classe. Dans le cadre de projet coopératif, il se peut que les adultes définissent le cadre et imposent le choix d'un ou des projets comme cela a été le cas le Conseil Municipal des Jeunes de la ville de Bar-le-Duc. Lors de leur candidature, les potentiels jeunes élus rédigent une profession de foi dans laquelle ils mettent en lumière un problème ou exposent un sujet qui les préoccupe. Les adultes ont dû faire la synthèse de toutes les propositions des élèves et choisir lesquelles seront traitées lors de leur mandature.

b) Elaborer ensemble une définition du mot « respect »

La seconde séance en classe a eu lieu jeudi 3 avril. Au cours de celle-ci, j'ai commencé par présenter aux élèves la synthèse de leurs réponses au questionnaire. Je leur ai ensuite indiqué que le projet des élèves porterait sur le thème du respect en le justifiant de la même manière que cela a été annoncé dans le mail que j'ai envoyé à l'enseignante. La seconde phase de travail a consisté à recueillir la représentation des élèves à propos du mot « respect ». Cela a été la seconde étape du projet de la classe. Dans le cadre de la formation en Master Métiers de l'Education et de la Formation, j'ai appris qu'il était indispensable de faire émerger les connaissances des élèves lorsqu'on aborde un sujet nouveau. Lors de mon précédent stage universitaire à l'OCCE Meuse l'an dernier, Fabrice Michel m'a proposé deux techniques d'animation pour y parvenir : les petits papiers et le brainstorming. J'ai décidé d'avoir recours à cette seconde suggestion.

Pour mener à bien cette phase de travail, j'ai donné aux élèves la consigne suivante : « nous allons faire ce que l'on appelle un « remue-méninge ». Je vais vous dire un mot et ce sera à vous de me dire ce qui vous vient à l'esprit lorsque vous entendez ce mot (à la maison, à l'école...). Ce mot sera « respect ». Alors si je vous dis « respect », à quoi ce mot vous fait-il penser ? Pour répondre, vous pouvez donner un mot, une expression, une idée, un sentiment. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses ». Je me suis souvenue que lors de l'UE consacrée à la planification des séances en classe, il était important de noter les consignes au préalable afin de s'assurer d'être le plus clair possible lors de la passation des consignes mais aussi pour s'assurer que celles-ci seraient comprises par les élèves. De ce fait, j'ai pris en compte ce conseil dans la préparation de mes séances en classe pour cette raison, mais aussi parce que, n'étant pas suffisamment à l'aise à l'oral, je voulais éviter de bafouiller, de chercher mes mots et ainsi perdre du temps. Les élèves ont donc été sollicités à l'oral mais peu de réponses ont été apportées. J'ai tenté tant bien que mal de trouver des exemples pour faire émerger des propositions par les élèves jusqu'à ce que l'enseignante intervienne pour demander aux élèves de procéder par écrit. Après le temps imparti, chacun des élèves a pu exprimer son idée à l'oral dans la mesure où tous ont été sollicités. Les réponses ont été notées sur une feuille de paperboard, affichée au tableau. L'enseignante s'est portée volontaire pour être secrétaire ; pour ma part, j'ai sollicité chacun des élèves, je leur ai

également demandé si leurs propositions correspondaient au mot « respect » et la classe a ensuite évalué ce qui a été dit.



Les élèves ont été plus efficaces à l'écrit qu'à l'oral. Chacun d'eux a trouvé une idée alors que cela n'était pas évident à l'oral. Le passage à l'écrit a permis à chacun de prendre du recul, de construire dans leurs têtes une définition et ainsi pouvoir l'exprimer à l'écrit puis à l'oral.

A la fin de la séance, Stéphanie Wininger m'a confié que la classe avait l'habitude de procéder par écrit, il s'agit d'une classe qui travaille davantage à l'écrit qu'à l'oral. Cela facilite l'appropriation des connaissances des élèves, mais aussi. Le document a été affiché dans la classe.

La représentation collective des élèves à propos du mot "Respect"

J'ai ensuite conduit les élèves à faire la synthèse (à l'oral) de ce qui a été dit en s'appuyant sur le travail qu'ils venaient de faire. Cette tâche a été difficile pour les élèves. Ils reprenaient certaines des propositions écrites. Je pense que les élèves n'avaient pas encore pris de recul par rapport à la situation qu'ils venaient de vivre. Au cours de la séance suivante, je suis revenue sur ce travail. J'ai distribué aux élèves un morceau de papier sur lequel je leur demande de définir le mot « respect ». Suite à cela, chacun des élèves a pu exprimer son idée. La plupart ont repris les idées notées sur l'affiche ; d'autres ont, au contraire, apporté de nouvelles idées. Par exemple, « respecter la loi des pays et les personnes », l'idée de respecter celui qui est en train de parler ou encore « ne pas se moquer ». La première idée est très intéressante puisque l'élève fait référence aux lois qui régissent chaque pays mais aussi aux droits des personnes, c'est-à-dire de traiter les individus avec respect.

c) Découvrir le conseil coopératif : élaborer un document explicatif destiné aux élèves

Pour permettre aux élèves de découvrir un conseil coopératif d'enfant, j'ai élaboré un document « les conseils coopératifs dans les écoles ⁵ ». Il est composé de plusieurs paragraphes. Le premier est la définition d'un conseil coopératif. Elle est issue de la synthèse de plusieurs documents lus et la manière dont je me suis appropriée le dispositif. Bien évidemment, j'ai dû prendre en compte le niveau des élèves pour la rédiger. Le second paragraphe donne deux exemples de conseils coopératifs d'enfants : le conseil de coopération et le conseil de coopérative. Le troisième paragraphe expose un certain nombre de règles à respecter. Par exemple, le fait que tous les élèves pourront s'exprimer et que le maître n'est pas le seul à décider. Ces conditions sont indispensables ce type de dispositifs. Les décisions doivent être prises collectivement, ce n'est pas parce que le maître fait une proposition que celle-ci est imposée, les élèves peuvent en discuter, le maître et les élèves partagent le pouvoir (le maître a le même statut que les élèves). En outre, conformément à la CIDE, tous les enfants ont le droit de s'exprimer et doivent user de ce droit dans toutes les situations qui les concernent. Lors des conseils coopératifs, les élèves deviennent acteurs de la vie de la classe et/ou de l'école. L'enseignant doit alors instaurer un climat de classe propices aux échanges d'une part, mais aussi un climat de confiance dans lequel chacun des élèves pourra prendre la parole sans peur d'être jugé par un camarade et dans lequel les petits parleurs sont invités pour participer. Le dernier paragraphe regroupe les « métiers » que les élèves peuvent exercer dans le cadre d'un conseil coopératif. Au départ, je ne pensais sensibiliser les élèves qu'au métier de secrétaire, de gardien du temps⁶ et de trésorier. Mais au cours d'un échange mail avec Stéphanie Wininger, elle m'a confié que les élèves étaient également président de séance. De ce fait, les élèves pourront exercer ces quatre « métiers ».

Au verso du document se trouve les articles de la CIDE, de la circulaire de 2008 relative aux coopératives scolaires ainsi que la Charte de la Coopération à l'Ecole mettant en lumière la participation et l'implication des enfants dans la vie de la classe et/ou de l'école. Par manque de temps, nous n'avons pas pu exploiter cette partie du document bien qu'importante puisque

⁵ Ce document est disponible en annexe

⁶ Lors de notre entretien en janvier, Stéphanie Wininger m'a confié que les élèves sont responsables de la gestion du temps dans la classe.

les programmes de l'école élémentaire d'instruction civique et morale en cycle 3 évoque l'objectif suivant « connaître les droits des enfants⁷ ».

Ce document a été exploité au cours des séances 2 et 3. J'ai expliqué chacun des paragraphes et phrases en illustrant mes propos. Stéphanie Wininger m'a informé que l'école a mis en place un conseil des délégués. J'ai repris cet exemple en montrant comment ce dispositif est un conseil coopératif d'enfant : ce sont des temps de réunions au cours desquelles les délégués présentent ce qui a été fait en classe, ils mettent en lumière les problèmes ou préoccupations des élèves de l'école, comme cela a pu être le cas pour le respect ; pour ce qui est de la prise de parole, la directrice (président de séance) sollicite chacun des délégués, les invite à s'exprimer. Lorsque j'ai évoqué la question des conseils de coopérative, les élèves ont été très étonnés de savoir qu'il leur était possible de disposer d'une partie de l'argent de l'école pour développer un projet ; sans doute parce que le sujet n'a pas été traité en classe ou que l'occasion ne s'est pas encore présentée.

d) Le conseil coopératif d'enfant, un dispositif d'exercice et de pratique de la démocratie à l'école

Jeudi 17 et vendredi 18 avril, les élèves ont vécu deux conseils coopératifs d'enfant (conseil de coopération). Afin de respecter le cadre défini par ce type de dispositif, les tables ont été mises en rectangle. Cette disposition permet à tous les élèves de pouvoir se voir et de s'écouter. Cela favorise donc l'écoute et la prise de parole dans le groupe. Cela est également symbolique : tous les élèves sont inclus et deviennent membres du groupe, ils sont tous amenés à participer. Quatre élèves ont été sollicités pour exercer un métier. J'ai pris en compte deux critères : le premier a été de privilégier des élèves n'en ayant jusque-là pas exercés même avant mes interventions dans la classe ; le second a été de favoriser l'égalité fille / garçon, autrement dit de faire en sorte qu'il y ait deux filles et deux garçons qui exercent à chaque conseil coopératif un métier.

⁷ http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Progressions_pedagogiques/78/8/Progression-pedagogique_Cycle2_Instruction_civique_et_morale_203788.pdf

Avant que ce conseil coopératif ne commence, je demande à chaque élève de rappeler son rôle. Pour les aider, j'ai élaboré des fiches métiers⁸ reprenant chacune des tâches des élèves issues du document « Les conseils coopératifs d'enfants dans les écoles ». Ces fiches leur ont été ensuite distribuées.

A la fin de la précédente séance, j'ai présenté un document à la classe « tu en as assez des conflits dans l'école⁹ ? ». Ce document, sous forme de tableau, permet aux élèves de faire des propositions pour améliorer la vie de l'école. Il est important que les élèves signent leurs propositions. Cela montre qu'ils participent au conseil coopératif mais surtout qu'il est important qu'ils s'identifient pour pouvoir ainsi argumenter, justifier leurs propositions. Cinq propositions ont été suggérées dont l'une hors-sujet « nous proposons un ball de promo ». Capucine propose de « mettre des affiches surtout près des classes et comme ça [les élèves sauront] les règles ». Dans le même registre, Eva propose de « mettre un panneau devant l'école pour savoir les règles ». Clémence suggère de « mettre une boîte à gros mots ». Cette proposition a souvent été émise par les élèves sans véritablement y réfléchir. Clémence voit donc dans ce projet l'occasion de concrétiser la proposition de la classe. Léonie propose enfin de « faire une révolution : mettre un poteau avec une affiche dire que c'est bien [le respect] ». Toutes les propositions ont été discutées en conseil coopératif. Chacun des élèves a eu la possibilité de s'exprimer, de « défendre » sa proposition. Les autres élèves ont ensuite pu prendre la parole pour réagir, donner leur opinion, chercher des solutions pour améliorer une idée. Par exemple, un des élèves craignait que les affiches mises dans les couloirs soient détériorées par les élèves de l'école « je suis d'accord avec ... les autres [élèves] risquent d'écrire dessus ou de les abimer », le président de séance suggère de les plastifier. Chacune des propositions ont été soumises au vote : celle de Capucine et d'Eva n'ont pas recueillis suffisamment de votes pour que leurs propositions soient acceptées. En revanche, celle de Léonie et de Clémence oui. Vendredi 18 avril, Stéphanie Wininger a pris part au vote puis s'est retirée ensuite car il a fallu voter de nouveau pour une des propositions. L'enseignante a bien vu que son choix avait pu risquer d'influencer les élèves. On peut alors se demander quelle est la place de l'enseignant dans les conseils coopératifs. Effectivement, même s'il a le même statut que les élèves, les élèves perçoivent l'enseignant comme celui qui possède le savoir, celui qui est leur « supérieur hiérarchique » parce que c'est le maître et en plus c'est un

⁸ Voir annexe

⁹ Disponible en annexe

adulte. Les élèves ne perçoivent pas le maître comme étant un partenaire, un membre du groupe.

Au cours de ces deux conseils coopératifs, j'ai aidé les élèves à exercer leurs métiers. Par exemple, j'ai aidé le secrétaire de séance à prendre des notes sur le compte-rendu de chaque conseil coopératif, j'ai répété les propositions des élèves ou le nombre de voix. Pour ce qui est du président de séance, je leur ai par exemple dit comment ouvrir et clore le conseil coopératif « aujourd'hui, jeudi 17 avril, je déclare le conseil de classe ouvert » ou bien la manière de suggérer une proposition au vote « Eva propose de mettre un panneau devant l'école pour savoir les règles. Qui est favorable à la proposition d'Eva ? Lever la main ». J'ai régulièrement demandé au gardien du temps d'informer le conseil coopératif du temps qu'il restait. J'ai aussi désigné un trésorier de séance mais malheureusement comme les projets des élèves ne nécessitaient pas le recours à l'argent, les élèves exerçant ce poste n'ont pas pu se confronter aux responsabilités vis-à-vis de ce métier. Faire exercer aux élèves des métiers pendant les conseils coopératifs leur permet d'avoir des responsabilités et d'être davantage impliqués dans le conseil.

J'ai été agréablement surprise de la manière dont les conseils coopératifs se sont déroulés. Effectivement, les élèves ont participé, ils ont donné leur avis, certains ont même contredit ce qu'avait dit un autre camarade. A la fin du premier conseil coopératif, un élève a félicité le président de séance parce qu'« elle a bien fait son rôle ». Cela montre que les élèves ont apprécié ce moment. Pour ma part, je me suis sentie très à l'aise dans la conduite des conseils coopératifs. J'ai su m'exprimer avec clarté, j'ai su m'affirmer et rappeler à l'ordre des élèves qui chahutaient pendant ces temps de réunions. Les élèves doivent comprendre que les conseils coopératifs sont des moments importants, on donne aux enfants la possibilité de s'exprimer, de donner leurs avis sur la vie de la classe, il est donc important qu'ils écoutent et qu'ils participent.

e) Aider et accompagner les élèves dans la concrétisation de leur projet

Trois séances (dont une d'une vingtaine de minutes) ont été consacrées au développement des dispositifs que les élèves ont imaginé. A la suite du conseil coopératif du vendredi 18 avril, les élèves ont voté pour deux propositions : « faire une révolution dans l'école » et la « boîte à gros mots ». Les élèves se sont répartis dans les groupes de travail selon leur choix. Chacun des groupes a reçu une grille « accompagner les élèves dans la concrétisation de leur projet ¹⁰ ». Ce type de grille est utilisé par Fabrice Michel dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes de la Ville de Bar-le-Duc. Elle comprend plusieurs questions répondant aux chacune à des éléments importants qui peuvent émerger lorsque l'on réfléchit à la mise en œuvre d'un projet ou d'une action. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de l'utiliser dans le cadre de mon projet. Je l'ai donc modifié pour l'adapter aux dispositifs que les élèves ont proposés. Je me suis inspirée de la grille que j'ai imaginé pour le stage l'an passé et pose donc les questions suivantes telles que « à qui est destiné le dispositif que nous proposons ? », « qui pourrait nous aider ? », « comment allons-nous nous organiser pour préparer notre dispositif ? » ; je demande également aux élèves de budgétiser leur dispositif, de faire la liste du matériel ou des fournitures qu'ils ont besoin pour concrétiser leur projet, mais aussi de dire s'ils pensent que leur dispositif est efficace et de le justifier. Au vu du nombre de séances restantes à ce stade de mon projet, j'ai demandé aux élèves de répondre seulement aux questions portant sur la liste du matériel et sur la question du budget afin de les sensibiliser à la question de l'économie sociale et solidaire.

Le dispositif « faire la révolution dans l'école » avait pour principal objectif de faire prendre conscience aux autres élèves de l'école qu'il est temps de mettre un terme aux conflits dans l'école. Pour cela, j'ai élaboré le document « accompagner les élèves dans la concrétisation de leur projet – groupe de travail « Révolution » pour les guider dans la réalisation de ce dispositif. Après avoir réfléchi ensemble aux dimensions de leurs affiches¹¹ et à comment ils allaient les accrocher, les élèves ont formé deux groupes de travail. Le premier était chargé de réaliser les affiches : pour ce faire, ils ont dû décider de la dimension des banderoles, du matériel dont ils allaient avoir besoin, ils ont également peint les affiches en bleu, blanc et

¹⁰ Voir annexe

¹¹ Les élèves ont fait des schémas au tableau pour se rendre compte de l'ampleur de leurs affiches.

rouge. Cela m'a interpellé, je leur ai donc demandé de me justifier ce choix de couleur. La raison évoquée est « parce que c'est les couleurs de notre drapeau ». Le second groupe devait, quant à lui, rédiger le mot qu'ils allaient adresser aux classes de l'école. Autrement dit d'écrire ce qu'ils allaient dire lorsqu'ils seraient face aux élèves des autres classes. Ce travail a été quelque peu difficile, il a fallu amener les élèves à s'exprimer de la manière la plus claire possible, de parler du projet et des dispositifs qu'ils ont imaginé et enfin du message qu'ils allaient délivrer. Avant que les élèves ne fassent leur « Révolution » dans l'école (jeudi 24 avril), les élèves ont pris du temps pour préparer leurs interventions : un groupe était chargé d'intervenir dans les classes de cycle 3, l'autre dans les classes de cycle 2, la CLIS et la directrice ; tous devaient répéter le texte qu'ils ont imaginé « le respect il faut l'aimer. Il faut être respectueux des autres, être plus calme dans la cour, arrêter de se bagarrer » puis ont parlé du projet qu'ils ont mené dans la classe. Les enseignants ont apprécié le projet, ils pensent que c'est une belle initiative. Une enseignante me confie qu'elle n'est pas certaine que cette action change les choses. La directrice, Mme Hornbourg, est quant à elle « fière du projet des élèves ».

Le second dispositif que les élèves ont proposé est la « boîte à gros mots ». Le principe est de mettre dans la boîte un objet (une bille ou une carte) lorsque que quelqu'un dit un gros mot. Cela m'a interpellé dans la mesure où les élèves n'ont pas forcément en leur possession ces objets. Je l'ai donc souligné à la classe avant de proposer de mettre dans cette boîte des compliments car je souhaitais que les élèves, à travers ce dispositif, valorisent un comportement ou un geste qu'un de leur camarade ferait à leur égard. Les élèves ont été favorables à cette proposition. Pour être plus efficace, les membres de ce groupe ont été divisé en trois sous-groupe : la réalisation de la boîte, l'élaboration des règles d'utilisation de la boîte, trouver ensemble des compliments. Pour les former, les élèves ont réinvesti une pratique de classe : choisir un nombre, tous les élèves qui souhaitaient travailler sur une des trois tâches levaient la main, le « président » comptait alors jusqu'à ce qu'ils parviennent au nombre décidé ensemble, l'élève désignait rejoignait le groupe ; et ce jusqu'à ce que les trois sous-groupes soient formés.

J'ai élaboré plusieurs documents pour aider et guider les élèves. Ces documents leur permettaient de travailler de manière autonome, ou du moins de pouvoir travailler seuls

pendant que je circulais dans les autres groupes. Un premier document¹² a été créé pour aider les élèves à trouver ensemble des exemples de compliments qu'ils pourraient adresser. Après avoir lu la définition du mot compliment (issue du dictionnaire puis adapté au niveau de classe des élèves), j'ai demandé aux élèves de trouver un exemple de compliment. L'enseignante est intervenue au cours de la séance parce qu'elles n'avaient pas suffisamment avancé. Suite à cela, je leur ai fourni un document issu du Guide Pédagogique de l'Agenda Coopératif, un outil pédagogique créé par l'OCCE. Si je leur ai fourni tardivement, c'est parce que je voulais que les élèves réfléchissent et parviennent à trouver des compliments par elles-mêmes, je voulais éviter qu'elles recopient les propositions faites par cet outil. Le groupe a élaboré douze compliments. Je suppose qu'elles se sont inspirées de l'outil de l'OCCE pour élaborer certains compliments. Par exemple, dans le document l'outil on trouve « je te trouve gentil(le) » alors que les filles ont proposé « tu es vraiment gentil(le) » ; de même « tu me fais rire » dans l'Agenda Coopératif, et « tu es vraiment rigolotte (rigolo) ». Je ne me souviens plus avoir dit aux élèves de reformuler les propos. Quoi qu'il en soit, nous pouvons noter que les compliments soumis dans l'Agenda Coopératif sont adressés à la première personne du singulier alors que ceux proposés par le groupe sont formulés à la deuxième personne. Cela s'explique par le travail de reformulation, de transposition de la première à la deuxième personne du singulier. En plus, nous pouvons remarquer qu'elles ont ajouté l'adverbe « vraiment » dans les deux exemples signalés précédemment. Un seul compliment élaboré par le groupe suppose une argumentation, de se justifier « j'aimerais que tu me pardonnes parce que ... ». Le premier compliment que le groupe a formulé commence par demander des excuses à la personne offensée puis poursuit par un compliment. Un dernier compliment attire mon attention « je ne peux pas vivre sans toi ». Comment le groupe peut-il soumettre un tel compliment ? C'est comme si elles reprenaient une phrase de la vie quotidienne mais surtout exprimée par les adultes ou des jeunes adolescents.

Je pose une seconde question dans ce document. Je demande au groupe s'ils souhaitent que les compliments soient lus à la classe au cours des séances d'instruction civique et morale et de justifier leur position. Elles sont d'accord sur la question car selon elles ce serait pour « donner des idées aux élèves ». Dans ce cas, elles estiment que la lecture des compliments chaque semaine permettrait de construire une banque de données « compliments », autrement dit d'alimenter chaque semaine la liste des compliments exprimés par la classe.

¹² Consultable en annexe « Accompagner les élèves dans la concrétisation de leur projet, groupe Les Compliments »

Le second sous-groupe était chargé d'élaborer les règles d'utilisation de la « boîte ». Pour les guider, je leur ai fourni un document à remplir¹³ dans lequel je leur demande de décrire le principe de la boîte, de dire où ils souhaitent la mettre dans la classe, de renseigner le support sur lequel les règles seront rédigées (papier A3 / A4, papier coloré / uni). Ainsi, les élèves ont décidé de placer la boîte sur le bureau sur laquelle il y a l'ordinateur ; le principe a été énoncé précédemment. Le groupe a élaboré six règles d'utilisation de la boîte. La première règle est une règle informelle « il ne faut pas déchirer la boîte ». Cette première règle montre que les élèves doivent respecter le dispositif qui a été mis en place quelque soit la faute qu'il est commise (chahut, insulte) ; une fois le papier introduit dans la boîte, les élèves ne peuvent pu en changer le contenu. Une autre règle dit que les élèves doivent « mettre dans la boîte un compliment que si [l'un des élèves] dit un gros mot ». Je constate ici que cette règle n'est pas valable dans la mesure où des réparations peuvent être mises aussi. Je n'ai pensé à lire les règles que les élèves ont élaboré, cela m'aurait permis de contrôler ce que les élèves ont produit, d'organiser les règles, de corriger les fautes d'orthographe mais surtout de les amener à réfléchir et d'envisager des sanctions ou réparations dans le cas où un des élèves ne respecterait pas les règles. Les dernières règles concernent la mise en place d'un surveillant de la boîte. Ce dernier « doit être sage », cela implique que les élèves évaluent le comportement de leur camarade et qu'ils se justifient. De plus, le surveillant sera chargé de « lire les compliments » et peut à cette occasion demander de l'aide s'il le souhaite ; et chaque semaine le surveillant changera.

Jeudi 24 avril, deux des élèves de ce groupe ont recopié les règles au propre ; deux autres ont effectué une autre tâche. Effectivement, au départ les élèves souhaitaient mettre une bille ou une carte dans la boîte. Persuadée que les élèves ne possédaient pas ces objets, je les ai amené à réfléchir à des réparations possibles. Ce dispositif est utilisé lors des messages clairs. Il s'agit d'un outil où les élèves victimes demandent à la personne qui les a blessés (physiquement ou verbalement) une réparation, c'est-à-dire de faire quelque chose en échange pour s'excuser. Les élèves de la classe de Stéphanie Winiger ont proposé certains exemples comme « si quelqu'un te tape, il peut t'offrir un dessin » ou bien « si quelqu'un me dit un gros mot, il me fait une blague ».

¹³ Document que j'ai réalisé et consultable en annexe « Accompagner les élèves dans la concrétisation de leur projet, groupe « boîte à gros mots »

Enfin, le dernier sous-groupe était chargé de réaliser la « boîte ». L'enseignante a apporté une boîte à chaussure. Leur première tâche a été de décider ensemble comment ils allaient décorer cette « boîte ». Cela s'est fait assez rapidement, ils ont choisi de la peindre en jaune et bleu car après les vacances d'avril, la classe part en classe de mer. Le plus difficile a été de trouver comment ils allaient répartir les couleurs, un élève est venu me chercher car il ne parvenait pas à se faire écouter par ses camarades. J'ai donc rejoint le groupe et demandait à chacun de dire comment, s'il était seul, aurait transformé cette boîte. Suite à cela, un véritable échange a pu se construire dans ce groupe. Ils sont donc parvenu à se mettre d'accord. Deux élèves ont peint le couvercle de la boîte en bleu, les deux autres ont peint le dessous en bleu. Les élèves ont été confrontés à un souci : la peinture ne recouvrait pas le support. Les élèves avaient à leur disposition un carton dans lequel il y avait des chutes de papier crépon, je leur ai soumis divers papier jaune, puis ils ont demandé à Stéphanie Wininger une feuille cartonnée jaune. Cette feuille a été agrafée à la boîte, ils ont d'ailleurs souligné qu'il fallait laisser un trou (sur le côté) pour pouvoir y glisser les morceaux de papier (compliments et réparations). Jeudi 24 avril, les élèves ont terminé la fabrication de la boîte en y ajoutant un cadenas afin qu'aucun élève ne parvienne à l'ouvrir et ne lise les mots laissés. L'évolution de la fabrication de la boîte est consultable en annexe.

f) Quel bilan les élèves tirent-ils de cette expérience ?

Pour permettre aux élèves de faire le bilan de l'expérience qu'ils ont vécu à la fois lors des conseils coopératif mais aussi au cours du projet qu'ils ont mené. Le questionnaire¹⁴ est constitué de dix questions réparties en deux parties. J'ai élaboré un questionnaire que j'ai ensuite soumis à Fabrice Michel, il m'a suggéré de formuler des questions davantage fermées et pour m'aider à le construire, il me conseille de consulter les items proposés dans le document pédagogique de l'Agenda Coopératif « Mon Bilan ».

Les élèves sont, dans l'ensemble, satisfaits du projet que j'ai mené avec eux. Ils ont apprécié vivre les conseils coopératifs dans la mesure où ils ont eu la possibilité de pouvoir s'exprimer

¹⁴ Le questionnaire « Que retenons-nous du projet que nous avons mené ? » est disponible en annexe ainsi que l'analyse plus complète

librement, de participer. Je pense que le plus important pour eux a été de prendre des décisions dans la classe. Cela montre que leur parole est entendue, qu'ils sont écoutés. Les élèves n'ont pas seulement appris à travailler ensemble, ils ont aussi réfléchi à comment améliorer la vie de la classe et de l'école en mettant en place deux dispositifs portant sur le thème du respect. Ils sont satisfaits du projet qu'ils ont mené car ils l'ont fait ensemble, chacun d'eux à apporter quelque chose à la concrétisation de leur projet.

III. Bilan du stage et compétences développées : une expérience enrichissante sur le plan des connaissances et sur moi-même

Ce stage m'aura été très bénéfique dans la mesure où j'ai eu la possibilité de découvrir et d'animer des dispositifs permettant aux élèves de s'impliquer et de participer à la vie de la classe comme le conseil de coopération. Au cours de ces réunions, les élèves ont pris part aux échanges, ont pris la parole pour exposer leurs idées et leurs points de vue, ont fait des propositions. Ces dispositifs sont intéressants puisqu'ils permettent aux élèves d'être engagés et d'être acteurs de la vie de la cité (en l'occurrence celle de la classe). Le questionnaire donné lors de la première séance a permis aux élèves de prendre conscience des problèmes qu'ils rencontrent au quotidien (conflits dans la cour, embellissement de la salle de classe ...). Même si le choix de la thématique a été imposée, ils se sont investis et impliqués tout au long de la démarche que je leur proposais à travers mon projet à travers leur participation et leur envie de volonté de faire prendre conscience aux autres élèves de l'école qu'il est temps de vivre dans une école plus respectueuse, école dans laquelle les conflits cesseraient. Même si la plupart des élèves est satisfait du projet qu'ils ont mené, d'autres en revanche restent perplexes et se questionnent sur l'impact de leurs interventions. Stéphanie Wininger m'a dit qu'elle reprendrait le projet des élèves à la rentrée afin que chacun puisse se réapproprier les dispositifs présents dans la classe (la boîte, les compliments, les réparations) mais aussi pour qu'ils soient en mesure d'en parler avec les autres élèves et pourquoi pas accompagner les autres classes dans la mise en place de tels dispositifs.

L'expérience que j'ai vécue dans la cadre de ma mission en Service Civique m'a permis de m'ouvrir aux autres (même si des efforts sont encore à fournir). En effet, les différentes animations menées à l'occasion du Conseil Municipal des Jeunes et dans la classe de Valérie Vidal m'ont permises d'être plus à l'aise à l'oral, d'être à l'écoute des enfants mais aussi de m'affirmer. A plusieurs reprises, j'ai demandé aux élèves de la classe de Stéphanie Wininger de faire moins de bruits, d'être plus attentifs. Je me souviens que l'an dernier, je me reposais sur les enseignantes pour exercer mon autorité. Il me reste tout de même des efforts à faire car je ne suis pas parvenue à exiger le calme lorsque les élèves ont, par exemple, eu terminé de remplir le questionnaire de la première séance, je n'ai pas osé. En outre, l'animation des séances menées dans la classe de Valérie Vidal et Stéphanie Wininger est totalement opposée. Dans la classe de Valérie, je ne voyais pas vraiment où avec les élèves, du coup, nous avons d'ailleurs perdu énormément de temps dans sa classe car les débats n'avançaient pas. Au contraire, parce que j'étais sûr de moi, j'ai construit des séances en prenant en compte divers éléments, ce stage m'a donc permis de réinvestir de connaissances acquises dans le cadre du Master comme par exemple prendre en compte la diversité du public, les instructions officielles et les programmes de l'école élémentaire. J'ai donc acquis un certain nombre de **compétences liées aux métiers du professorat et de l'enseignement**. Par exemple, la maîtrise de la langue française pour enseigner et communiquer. J'ai dû faire des efforts pour m'exprimer de manière claire en veillant à m'adapter au public. J'ai également réinvestis les enseignements dispensés en didactique qui m'ont permis de concevoir et mettre en œuvre un enseignement.

Stéphanie Wininger et Valérie Vidal ont souligné une attitude bienveillante et calme auprès des élèves. Elles sont satisfaites de mes interventions.